

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 18 mai 2026

L'an deux mille vingt-six et le dix-huit mai à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 11 mai s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain HAGER, Président.

Délégués titulaires :

Mesdames AMEN-LORENTE Marie, AZEMA-CARLES Emmanuelle, CONSTANTIN Corinne, FIS Cathy, GABAUDE Chantal, GIL Martine, JOURDAN Guylaine, MILHAU Sylvie, PALAU Geneviève, PALOMARES Alba, VIALA Angélique, ZELINDRE Monique.

Messieurs BARTHES Daniel, BATALLO Alain, BENEZECH Mathieu, BLANQUEFORT Jean, BOSCH Alain, BOUDAL Hervé, BUCHACA Alain, CASTAN Francis, CRISTOL Bruno, DESCHAMPS Guillaume, DURO Alain, FARENC Michel, FOREZ Daniel, GALTIER Daniel, GAYSSOT Lionel, GHORRA Nicolas, GROUSELLE Didier, HAGER Sylvain, IZARD Julien, LACAN Thierry, LAPANOUSE Philippe, PLANÇON Jacques, ROMERO Jacques, ROUGEOT Pierre-Jean, ULMER Jean-Michel, VICENTE Gilles.

Absents : CEBE Sylvie, GARCIA-CORDIER Marie, GUITTARD Jean-Michel, RIES Joël, ROQUE Thierry, SIMO-CAZENAVE Jean-Pierre, VERLET Eric,

Suppléants : M. Jean – Baptiste GELLY représentant M. Joël RIES
Mme Monique CROS, M. Jean-Michel AVARGUEZ, M. Fabien SCHURRER.

Monsieur GUITTARD Jean-Michel donne procuration à Monsieur HAGER Sylvain
Monsieur VERLET Eric donne procuration à Monsieur LAPANOUSE Philippe
Madame CEBE Sylvie donne procuration à Madame ZELINDRE Monique

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur GAYSSOT Lionel est désigné secrétaire de séance

118-2026 Evolution obligatoire des solutions BERGER LEVRAULT

Monsieur le Président fait part au Conseil Communautaire des impératifs liés aux évolutions techniques et réglementaires des solutions RH et Comptabilité de l'éditeur BERGER LEVRAULT.

D'une part les logiciels actuels deviennent obsolètes et il y a obligation à migrer vers les nouvelles versions mais de plus, les solutions actuelles ne sont plus adaptées au regard de l'importance des volumes traités tant en comptabilité qu'en ressources humaines : cela occasionne des dysfonctionnements récurrents

Le montant de la migration s'élève pour les ressources humaines à :

Solution logicielle BLRH : 11 700€ HT - 14 040€ TTC

Formation : 6 850€ HT - 8 220€ TTC

Contrat annuel : 9 760€ HT - 11 712€ TTC

Pour la comptabilité l'évolution vers la solution WE MAGNUS s'élève à :

9 950€ HT – 11 940€ TTC

Le Président demande au Conseil communautaire de l'autoriser à signer les contrats et prestations liés à la migration vers les nouvelles solutions logicielles.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE la migration vers les nouvelles versions logicielles telles que présentées ci-dessus avec l'éditeur BERGER LEVRAULT domicilié 892 rue Yves Kermen à Boulogne-Billancourt – 92 100- siren : 755 800 646 pour un montant global de 38 260€ HT – 45 912€ TTC
- AUTORISE le Président à signer les bons de commandes, les nouveaux contrats et l'ensemble des pièces afférentes à cette affaire et à son exécution.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRÉSIDENT,



LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE,